
Hospitalisation

05 12 2011

<http://www.dagher.fr/wp/hospitalisation/>

Pré admission avec la secrétaire :

Vous devez présenter plusieurs documents au secrétariat pour votre prise en charge :

- carte vitale et l'attestation de carte vitale
- attestation de la mutuelle
- carte d'identité
- triptyque d'accident de travail si besoin

La secrétaire, à son tour vous remet des documents à remplir ou à signer:

- [questionnaire d'anesthésie](#)
- [protocole de préparation cutanée](#)
- [fiche de pré-admission](#)
- [consentement éclairé](#)
- [formulaire de déclaration de personne de confiance](#)
- devis
- devis des honoraires des praticiens

La secrétaire vous remet aussi plusieurs ordonnances

- ordonnance adaptée à l'intervention prévue (vessie de glace, Bétadine, attelle)
- ordonnance de bilan radiographique et de bilan sanguin
- ordonnance de bilan urinaire et de bilan dentaire avant la mise en place d'une prothèse

Il faut aussi anticiper la sortie de la clinique :

- Centre de rééducation ou pas en fonction de votre intervention et votre autonomie
- organisation de votre transport pour la sortie
- Prévoir les rendez-vous des soins post-opératoires, infirmière et kinésithérapeute.

La secrétaire vous informe du choix des chambres et de la grille tarifaire et vous fixe votre rendez vous de consultation d'Anesthésie.

Consultation d'anesthésie :

Elle est obligatoire. Elle doit se faire au minimum 48 heures avant votre intervention mais il est recommandé de la faire 2 ou 3 semaines avant une intervention plus lourde de type prothétique.

Elle permet :

- de faire connaissance avec l'anesthésiste qui vous prendra en charge pendant toute votre hospitalisation
- de discuter avec lui des différentes techniques
- de faire un bilan médical complémentaire quand votre anesthésiste le juge nécessaire

N'oubliez pas d'apporter :

- la liste des traitements en cours
- les résultats des examens effectués
- le questionnaire d'anesthésie à remplir

La veille :

Vous devez vous épiler la veille de votre hospitalisation à l'aide d'une crème dépilatoire. Vous ne devez en aucun cas utiliser un rasoir. Vous devez épiler tout le membre inférieur en cas d'intervention de la hanche ou du genou et tout le membre supérieur en cas d'intervention allant de l'épaule.

Ne pas oublier de préparer avant de venir à la clinique pour votre intervention :

- documents : carte vitale, moyen de paiement
- vos cannes pour les interventions du membre inférieur
- vessie de glace pour les interventions du genou
- toutes vos radiographies même anciennes
- tous les résultats des examens effectués

Le jour de l'hospitalisation

Votre arrivée à la clinique

Pour les hospitalisations classiques (sejour de plusieurs jours à la clinique), votre arrivée a lieu la veille de l'intervention entre 14h et 16h.

Pour les hospitalisations de jour (vous entrez le matin et sortez le soir), vous devez vous présenter à la clinique à 7h30 le matin.

L'admission administrative

- apportez le livret d'accueil ainsi que tous les documents remplis
- apportez l'autorisation signée des parents en cas de patient mineur
- mise à disposition d'un coffre pour vos objets précieux (ne les laisser jamais seuls dans votre chambre)
- mise à disposition de la télé et du téléphone dans votre chambre

L'arrivée dans votre chambre

- vous remettrez vos radiographies à l'infirmière
- elle vous expliquera quand, comment et avec quoi vous devez prendre votre douche avant l'intervention
- un marquage cutané est fait sur le membre à opérer pour qu'il n'y ait pas d'erreur.

Visite Médicale

En cas d'hospitalisation classique, votre chirurgien et votre anesthésiste viendront vous rendre visite et vérifieront une dernière fois que tout est en ordre avant votre intervention chirurgicale.

En cas d'hospitalisation de jour, vous les verrez directement au bloc opératoire. La veille de l'intervention, vous ne devez plus manger, boire ou fumer à partir de minuit.

Vous serez averti de l'heure de votre intervention la veille au soir.

Un léger calmant vous est donné pour passer une bonne nuit.

Le jour de l'intervention

Vous devez rester à jeun. Si votre intervention se déroule l'après-midi, un léger déjeuner peut vous être servi tôt le matin en accord avec l'anesthésiste.

En cas d'hospitalisation ambulatoire, vous arrivez à la clinique à jeun depuis la veille minuit.

Préparation à l'intervention

- l'infirmière viendra vous informer de votre départ pour le bloc opératoire
- vous prendrez une dernière douche
- une « pré-médication » vous sera donnée pour vous relaxer

Le transfert au bloc opératoire

Les brancardiers vous descendent au bloc opératoire avec votre dossier médical complet par les ascenseurs

L'arrivée au bloc opératoire

- l'anesthésiste vous accueille et commence à vous préparer à l'intervention en salle de pré-anesthésie
- par la suite on vous amène dans la salle d'opération où l'infirmière de salle vérifie votre identité ainsi que le côté à opérer et vous installe avec l'aide du personnel du bloc
- votre chirurgien vient vous saluer et vérifie que tout est en ordre
- l'assistant du chirurgien prépare les champs opératoires et votre membre à opérer
- l'intervention peut alors commencer

La salle de réveil

Même si vous n'avez pas été endormi pendant l'intervention, c'est un lieu de passage obligatoire d'environ une heure après toute intervention.

Cela permet :

- de vous surveiller de près après une intervention chirurgicale
- de contrôler de façon optimale votre douleur pendant la levée de l'anesthésie
- de réaliser une radiographie de contrôle de l'articulation opérée
- de vous réveiller tranquillement si vous avez eu une anesthésie générale
- au final, de vous mettre dans les meilleures conditions avant de vous ramener dans votre chambre.

Le retour dans la chambre

Votre retour est effectué par les brancardiers

L'infirmière vous accueille et :

- vérifie que tout va bien
- contrôle votre douleur

- vous surveille régulièrement

La visite médicale

Votre chirurgien ainsi que votre anesthésiste viendront vous rendre visite le soir de l'intervention et vous donneront les consignes et les informations nécessaires sur les suites.

La visite de vos proches

- elle peut se faire de 13h 30 à 19h 30.
- visites des enfants à partir de 10 ans
- les fleurs sont interdites

Les suites de l'intervention

La visite médicale

Votre chirurgien et votre anesthésiste passent quotidiennement et contrôlent le bon déroulement de vos suites opératoires ainsi que la gestion des moyens contre la douleur.

Les soins infirmiers

Se font bien sûr tous les jours, les pansements et la toilette étant réalisés le matin

La kinésithérapie

Elle a lieu dès le lendemain par Mr Gilles Armengaud et cela tous les jours au matin. C'est avec lui que se fait le premier lever.

Examens de contrôle

Des bilans sanguins, une radiographie et parfois une échographie veineuse sont réalisés à la demande des médecins.

Les Horaires

- de repas : 8h 00, 12h 00, 18h 00
- de visite : de 13h 30 à 19 h 30

Le contrôle médical

Le chirurgien et l'anesthésiste se sont assurés que tout allait bien auparavant.

Le contrôle infirmier

L'infirmière vous refait une dernière fois le pansement.

Le contrôle du kinésithérapeute

Il vérifie que vous avez retrouvé une autonomie suffisante pour un retour à domicile et que vous savez vous débrouiller avec les cannes.

La surveillante

Elle organise le transport éventuel pour votre retour à domicile (ambulance, VSL, taxi)

La secrétaire du chirurgien

Elle vous remet :

Les différentes ordonnances :

Médicaments

Soins infirmiers

Kinésithérapeute

L'arrêt de travail si nécessaire

Les différents rendez-vous pour la visite de contrôle :

Rendez-vous de la radiographie de contrôle

Rendez-vous avec votre chirurgien

Les factures des honoraires des praticiens (chirurgien et anesthésiste) à transmettre à votre mutuelle.

Vous lui remettez le règlement des honoraires des praticiens (chirurgien et anesthésiste)

Le bureau de sortie de la clinique

Vous effectuez les différents règlements et la sortie administrative

Après votre sortie, n'hésitez pas à appeler en cas de problème.

Bon rétablissement.